

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 JUIN

## COMMENT ON FAIT FORTUNE Sous la République

On se rappelle le scandale du dernier emprunt de la ville de Paris, emprunt qui procura un joli bénéfice de primes aux amis de l'administration communarde.

Une enquête fut faite, qui laissa subsister le mystère, non sur les bénéficiaires, mais sur les bénéficiaires.

La Cour des comptes, dont les travaux sont généralement très en retard, vient de découvrir un pot aux roses qui remonte à 1881.

Il s'agit d'une émission considérable de 3 0/0 amortissable faite à cette époque.

Nous citons le rapport de la Cour des comptes.

« Un décret du 29 mars 1881 fait connaître que le montant total des souscriptions s'est élevé à 528,633,270 fr. de rentes, demandé par 315,445 souscripteurs, et fixe le taux de répartition en tenant compte de l'attribution spéciale concernant les fractions de 13 fr. de rente, à un peu plus de 6 p. 100 de chaque souscription.

« Les documents produits à la cour ne lui fournissent pas le moyen de contrôler les éléments de cette répartition. Les pièces soumises à sa vérification justifient fort bien les opérations matérielles effectuées par chacun des comptables ; mais elle n'a eu à sa disposition, comme d'ailleurs pour les précédents, ni les listes de souscription, ni un compte d'ensemble des diverses opérations de l'emprunt.

« Elle n'est donc pas en mesure de vérifier le nombre des souscripteurs ou la quantité de rentes demandées, ni de s'assurer si toutes les conditions prescrites, en ce qui concerne les versements de garantie, la répartition, la réduction proportionnelle, la libération, des titres, etc., ont été exactement observées. »

On voit que cela s'est passé exactement comme pour l'emprunt municipal.

Chaque souscripteur n'a guère eu que 6 0/0 de sa demande, et a été forcé de se procurer le complément à la Bourse moyennant le paiement d'une forte prime.

Par qui a été empochée cette prime ?

Evidemment par ceux qui avaient pu se procurer assez de titres pour les revendre.

Mais quels sont ceux-là, la cour des comptes ne saurait vous le dire, car on s'est bien gardé de lui confier.

Voici la question que l'honorable M. d'Ailhères a pu poser à la tribune du Palais-Bourbon sans provoquer une seule protestation sur les bancs de la gauche.

Quant au ministre des finances, il s'est contenté de dire que ces détails ne regardaient pas la comptabilité de la Cour des Comptes et qu'ils ne relevaient que de son administration.

321 députés républicains l'ont approuvé. Cela suffira peut-être aux électeurs.

## A LA CHAMBRE

Samedi, après avoir prononcé la déclaration d'urgence sur une proposition de loi de M. Cluseret tendant à empêcher la fraude des beurres, la Chambre a repris la discussion du projet de loi concernant la fabrication des vins de raisins secs.

Les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune ont défendu, les uns les fabricants de vins de raisins secs, les autres les intérêts plus considérables des viticulteurs français.

Après avoir été éprouvés par la grêle, par la gelée, par l'oïdium et enfin par le phylloxéra, nos malheureux viticulteurs ont maintenant à lutter contre la concurrence des vins de raisins secs.

Ils ont tout supporté sans se plaindre et ils n'ont reculé devant aucun sacrifice pour reconstituer leurs vignobles.

Ceux-ci donnent maintenant un rendement suffisant et plus de soixante-dix-huit départements s'agitent demandant à être protégés contre l'invasion des vins de raisins secs ou ainsi dénommés.

Nous avons donné les comptes rendus des réunions importantes tenues à Béziers, à Nîmes, à Alais, à Narbonne par les viticulteurs de ces régions. Partout on a réclamé un droit sur l'entrée des raisins secs et sur la fabrication des vins de raisins secs.

Les libre-échangistes ont naturellement protesté au nom des 238 fabricants de raisins secs.

Ils trouvent préférable de laisser le pauvre boire, sous le nom de vins de raisins secs, les produits chimiques les plus malsains.

L'agriculture a besoin d'être protégée, il semble que la Chambre est enfin décidée à l'essayer.

Mais dans quelle proportion la fabrication des vins de raisins secs doit-elle être imposée ? Une discussion des plus intéressantes s'est engagée à ce sujet, et M. de Fourtou a soutenu qu'il valait mieux que le droit fût léger, non accablant.

Comme à un moment la discussion s'envenimait, M. Floquet a fait appel à la concorde et a déclaré qu'il était « débonnaire ». Toujours modeste !

## INFORMATIONS

Le bruit courait samedi dans les couloirs de la Chambre que le gouvernement aurait renoncé à demander à la Chambre de statuer sur l'emprunt de 700 millions avant les vacances. Le Conseil serait déterminé par cette raison que le vote de l'emprunt ne pourrait être obtenu sans qu'une discussion générale du budget se fût produite préalablement, ce qui prolongerait la session jusqu'à la fin de juillet.

Dans ces conditions, le gouvernement ne demanderait, avant la séparation des Chambres, que le vote des contributions directes qui est nécessaire, comme on le sait, pour que les Conseils généraux puissent régler les budgets départementaux dans leur session d'août.

Le gouvernement aurait, dit-on, l'intention de clore la session ordinaire du 12 juillet.

Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* :

« Lord Salisbury est très satisfait de ses relations avec la France.

» Sans vouloir accorder une compensation pour le protectorat sur Zanzibar, il admet en principe que la question des pêcheries de Terre-Neuve est de celles qui peuvent se régler par des échanges. »

Dans ces conditions, la « satisfaction » du premier ministre anglais se comprend très bien.

M. Ribot est-il toujours aussi « satisfait » que lorsqu'il faisait dire, il y a huit jours, par une communication officieuse, que le gouvernement anglais lui avait donné des explications « satisfaisantes » ? On peut en douter.

## UNE BIZARRE PROPOSITION

M. Flourens et plusieurs de ses collègues viennent de saisir la Chambre d'une proposition tendant à la suppression graduelle du principal de la contribution foncière sur les propriétés non bâties.

Ce projet repose sur une combinaison très-bizarre. On créerait une Caisse spéciale, une sorte de tirelire, dans laquelle on verserait le produit des taxes de douanes à établir lors de l'expiration des traités de commerce, et aussi, en cas de besoin, l'économie à réaliser à partir de 1893 par la conversion de la rente à 4 1/2 0/0. Au fur et à mesure de la rentrée de ces ressources, on supprimerait l'impôt foncier jusqu'à due concurrence. Nous aurions ainsi un petit budget particulier dans le grand, avec des recettes affectées à tel ou tel dégrèvement.

La Commission propose un budget qui n'a que l'apparence de l'équilibre. Elle n'arrive à balancer, pour la forme, les recettes et les dépenses qu'en chiffrant sur le papier des économies imaginaires. Supposons un moment que ces économies soient réelles. Il est certain, en tous cas, que les garanties d'intérêt des chemins de fer ne sont couvertes que par des emprunts. Il est certain que l'on continue à faire appel au crédit pour 200 millions par an, consacrés aux travaux publics. Il est certain que la loi militaire de 1889, la loi sur les traitements des instituteurs, d'autres lois encore vont imposer aux prochains exercices des charges fort lourdes. Dans ces conditions, comment peut-on songer à déterminer dès à présent la destination de recettes qui ne rentreront, si elles rentrent, que dans trois ou quatre années, et à supprimer 100 millions de ressources sans réduire les dépenses d'un centime ? On conçoit que de pareilles motions soient fort applaudies dans une réunion publique. Il est moins aisé de comprendre qu'elles soient soumises à l'examen d'une assemblée parlementaire.

## LE DÉFICIT DU TONKIN

La Commission du budget a été saisie d'une proposition de M. Camille Pelletan ainsi conçue :

« La Commission décide qu'elle n'établira définitivement, dans le rapport général qu'elle présentera à la Chambre, l'état des dépenses et des recettes du budget ordinaire et leur équilibre que quand elle connaîtra l'état des finances de l'Indo-Chine et aura pris une décision sur la manière dont les dépenses du protectorat seront couvertes. »

Voici les considérations mises en avant par le député radical :

« Où en est la situation financière du Tonkin ? Est-il vrai que le Tonkin soit aux abois ?

» Tout porte à croire que cela est exact. Et, depuis des années, la Chambre vote le budget du Tonkin dans la nuit, sans obtenir un renseignement.

» On a réduit à une dizaine de millions la contribution de la mère Patrie. Comment cela ? En diminuant les dépenses ? Elles restent exorbitantes. En augmentant les recettes ? On n'en dit pas le chiffre ; mais il est dérisoire. On a employé un expédient déplorable : la Cochinchine était riche ; elle avait des réserves ; elle avait des impôts fructueux : on a mis à la charge de la vieille colonie les dépenses de la colonie nouvelle.

» Aujourd'hui la Cochinchine est ruinée ; ses caisses, naguère pleines, sont vides : la situation est navrante.

» Tout le monde sait comment on compte se tirer d'affaire : par un emprunt Indo-Chinois, qui serait sans excuse. »

## LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

La commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi présenté par le gouvernement sur les expropriations s'est réunie samedi et a terminé ses travaux.

On sait qu'elle a déjà nommé son rapporteur qui est M. Thévenet, et qu'elle est favorable au principe du projet, dont voici l'économie générale :

A l'avenir, l'exproprié qui trouvera insuffisante l'indemnité allouée par l'expropriant et qui voudra se défendre contre les actes du jury, pourra choisir un expert.

L'expropriant, de son côté, en choisira un, et le tribunal de commerce nommera un tiers-expert.

Le jury aura donc à se prononcer sur les résultats de cette triple expertise et non plus sur des documents présentés par les intéressés. La cause des abus signalés disparaîtra ainsi presque totalement.

## LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

La *France Nouvelle* a reçu d'un de ses abonnés de Nancy la lettre suivante :

« Nancy, 28 juin 1890.

» Aujourd'hui, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, par Frémiet, magnifique manifestation catholique et française en l'honneur de la Vierge de Domrémy que l'Église donnera bientôt, espérons-le, pour patronne à la France, en l'élevant sur les autels.

» La municipalité avait voulu donner un

caractère exclusivement laïque à la fête, au mépris de l'histoire et des sentiments de la population. Cette honte a été évitée. La journée a commencé au son de toutes les cloches; à 9 heures 1/2, à la cathédrale décorée aussi magnifiquement que possible avec le concours de la garnison, messe basse dite par M<sup>gr</sup> de Saint-Dié, évêque de Domremy, et suivie d'un magnifique discours de M<sup>gr</sup> Turinaz.

» Toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires avaient été invitées, ainsi que des délégations de la magistrature, de l'armée, du Conseil municipal, des corps enseignants, des administrations, de l'école forestière, des étudiants, et les descendants connus de la famille de Jeanne d'Arc.

» Dans l'après-midi, le programme du Conseil municipal : à 4 heures, inauguration de la statue, discours, banquet.

» Le soir, feu d'artifice, illumination des édifices publics et des maisons particulières.

» L'élan est général. Aux fenêtres, mille drapeaux et étendards de Jeanne d'Arc. Les fleurs de lys ont brillé dans les rues aujourd'hui sur leur beau fond blanc, comme elles ne l'avaient plus fait depuis 60 ans!

» 7 h. soir.

» L'assistance est nombreuse, comme à la messe, pour la cérémonie d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, qui commence à deux heures.

» M. Develle, ministre de l'agriculture, prononce un discours patriotique.

» M. Debidour, doyen de la faculté de Nancy, prend ensuite la parole. Son allocution est regrettable : selon lui, Jeanne d'Arc est une névrosée.

» A cinq heures, a lieu à l'Académie la cérémonie de la remise d'un drapeau aux étudiants.

» Discours anodin de M. Barbey, ministre de la marine.

» Le temps est superbe. La foule est énorme. Enthousiasme patriotique. »

## ÉTRANGER

La *Gazette nationale* de Berlin annonce « de source authentique » que le ministre de la guerre allemand vient de donner sa démission.

La manière dont est intervenu le général Verdy du Vernois dans la discussion des crédits militaires et ses révélations intempestives sur le grand projet de réorganisation de l'armée avaient produit mauvais effet en haut lieu.

Le successeur de M. Verdy du Vernois est le général de division, chef du quartier général, Wittich.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 29 juin 1890.

La liquidation de quinzaine à Londres et l'élevation à 4 0/0 du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre ont ralenti le mouvement en avant. Nous retrouvons ferme, mais calme, le 3 0/0 à 94.87; le 4 1/2 0/0 à 106.40.

Le public, prévoyant les conclusions favorables du ministre des finances à propos du Crédit Foncier, maintient les cours élevés de cette valeur. Elle s'inscrit à 1,240. Les obligations sont également bien tenues.

L'excellent accueil que fait l'épargne aux Chemins Andalous fait coter la Banque de Paris aux environs de 835.

La Banque d'Escompte qui va bientôt émettre les actions de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite s'inscrit à 525.

Le Crédit Lyonnais est à 746, son bilan au 31 mai accuse une nouvelle augmentation de l'activité de cette Société.

La Société Générale dont les bénéfices pour le mois de mai ont été de 345,874 fr. est cotée 480.

La Société de Dépôts et Comptes courants est bien au-dessous de sa valeur à 600 fr., son revenu étant supérieur à 6,60 0/0.

Les affaires intérieures du Brésil s'améliorent, la Banque Nationale est vivement demandée de 595 à 600.

C'est lundi la clôture de l'émission des 50,000 obligations 2<sup>e</sup> série des Chemins de Fer Andalous. Dès à présent le titre fait prime de 2 à 2 fr. 50. Cela n'est pas fait pour nous surprendre, étant donnée l'excellence des garanties offertes aux souscripteurs. C'est la Banque de Paris qui patronne cette opération.

Le 5 juillet prochain aura lieu l'émission de la nouvelle Société du canal de Corinthe. Les premières banques de la Grèce garantissent l'exécution des travaux et le service des obligations pendant 3 ans, et le trafic certain du canal outre l'hypothèque sur tout l'actif de l'ancienne Société donne tout repos aux souscripteurs.

On annonce pour le mardi 8 juillet une émission de 6,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 de la Compagnie Portugaise du chemin de fer de Puerto-Santa-Maria à San Lúcar de Barrameda. Ces titres, remboursables au pair en 50 ans par voie de tirages au sort, sont émis à 462.50, soit 460 en se libérant à la répartition et rapportent 25 fr. nets d'impôt par an.

L'assemblée générale du Crédit Mobilier a eu lieu le 19 courant sous la présidence de M. Wallut.

Les comptes ont été approuvés. En conséquence, le compte profits et pertes, s'élevant à 4,825,496 fr. 58, se répartira en 79,452.02 à la réserve légale; 4,500,000 pour le dividende de 25 fr. à 60,000 actions et 246,044.56 report à l'exercice 1890.

Un acompte de 12 fr. sur le dividende ayant été mis en distribution le 2 janvier, le solde de 43 fr. sera payé le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Sur la proposition d'un des actionnaires, M. Max Swiney, il a été procédé au vote de la proposition suivante :

« L'assemblée, ayant pris connaissance de la demande introduite par l'actionnaire M. Guffroy, à l'effet d'avoir communication, dans tous ses détails, de la comptabilité du Crédit Mobilier, approuve la conduite qui a été suivie par le conseil d'administration et l'invite à prendre toutes mesures qui seront en son pouvoir pour éviter que ledit M. Guffroy fasse de ces com-

munications un usage préjudiciable à la société ou à sa clientèle. »

Enfin, à la suite de considérations exposées par M. Dugué, l'assemblée, après avoir entendu les observations de M. le président, a voté une proposition invitant le conseil d'administration à se mettre en relation avec les autres sociétés de crédit pour unir leurs efforts en vue de s'opposer à l'élevation des impôts qui pèsent sur les valeurs mobilières.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Les Etablissements Eiffel à 570; les Alpines à 248.50; les obligations Porto-Rico à 290; le Gold-Trust à 68.75; les Pierreries de Ceylan à 56.25; l'Aurifère Argentine à 28 sont en très bonne tendance.

Les Chemins Economiques sont à 408.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE SERVICE INTÉRIEUR

On prête au ministre de la guerre l'intention d'accorder la permission de 10 heures du soir à tous les caporaux et brigadiers; les sous-officiers non rengagés jouissant déjà de onze heures, et les rengagés de celle de 1 heure du matin, il ne serait rien changé pour ces deux dernières catégories.

Le règlement sur le service intérieur des corps de troupe serait ainsi modifié :

L'appel du soir aurait lieu : pour les soldats à 9 heures, la rentrée au quartier pour les caporaux et brigadiers, à 10 heures; pour les sous-officiers non rengagés à 11 heures, et pour les sous-officiers rengagés à 1 heure du matin.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### Chambre de Commerce de Maine-et-Loire

#### PROJET DE JONCTION DES GARES DE SAUMUR (ÉTAT ET ORLÉANS)

Dans sa séance du 20 juin, la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, se référant à la délibération envoyée le 27 mai 1887 à M. le ministre des travaux publics, vient, sur l'initiative de l'un de ses membres, d'examiner à nouveau le projet de jonction des gares de l'Etat et d'Orléans à Saumur. Elle a émis le vœu que les travaux projetés, d'accord entre les deux Compagnies pour la réunion entre ces deux gares du service de grande vitesse, soient dirigés et étendus de manière à pouvoir joindre à ce service celui de la petite vitesse.

Selon l'usage, la musique de Saint-Louis est venue rehausser, par ses accords, la solennité de la fête patronale de Saint-Pierre. Honneur à ces jeunes enfants! Sous la direction de leur habile chef, leurs instruments, tour à tour vibrants et sonores ou suaves et doux, faisaient

retentir les voûtes de l'église et contribuaient à la pompe religieuse de cette belle cérémonie.

Le soir, au salut, de jeunes amateurs se sont fait entendre, et la voix sonore qui se plait à chanter les pieuses harmonies a redit les hymnes de l'Eglise, avec tout le talent que chacun admire.

M. Ruèche nous a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je vous demande la permission d'user de la publicité de votre journal pour me féliciter de la réclame excellente que votre confrère *La Petite Loire* m'octroie trop gracieusement, à l'occasion du tombeau élevé à la mémoire de M. l'abbé Mérit.

» Il est certain que cette critique heureuse — pour moi — n'est pas l'expression de la sincérité. Elle n'est que l'effet d'un sentiment de.... (qualifiez-le comme vous voudrez) trop évidente qui ne peut induire le public en erreur.

» Déjà on a admiré cette œuvre pour laquelle des juges sérieux et compétents m'ont chaudement félicité. J'ai lieu d'en être fier et la critique de la *Petite Loire* ne saurait me troubler.

« Ce tombeau est arrivé des ateliers de M. Thomas, à Bécon, tout prêt à poser », dit le correspondant anonyme de cette feuille. Farceur! mais tant que les entrepreneurs de monuments funèbres de Saumur ou autres lieux n'auront pas de carrière de granit dans leur atelier, ils seront bien obligés de le faire venir des lieux d'extraction. M. Thomas, de Bécon, est un exécutant consciencieux : vous apprendrai-je qu'il se conforme aux mesures qu'on lui demande, ainsi qu'un maçon intelligent élève une construction d'après les plans et élévation qu'un architecte lui trace. Le maçon a son mérite, et l'architecte n'a rien perdu du sien après l'exécution.

» Quant à la cire, c'est une vieille recette qui me semble trop connue de mon illustre et aimable contradicteur pour que je ne croie pas qu'il l'ait pratiquée. Je lui donne rendez-vous à l'année prochaine pour constater la conservation du poli.

» Quoi qu'il en soit, merci, cher amateur : l'honneur que vous me faites, en critiquant mon travail, est déjà quelque chose dont je suis tout heureux. Je me vois également obligé de partager ma reconnaissance entre l'*Echo Saumurois* et la *Petite Loire*, que je ne m'attendais pas à voir mêlée dans cette affaire. Je ne sais en vérité lequel des deux me sera le plus favorable dans la circonstance.

» Veuillez donc, Monsieur le Rédacteur, ainsi que votre confrère, croire à mes sentiments de gratitude.

» RUÈCHE. »

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

On était au premier étage et un saut par la fenêtre n'effrayait pas un homme aussi vigoureux, aussi agile que lui; mais il songeait que sa curiosité une fois satisfaite, il lui faudrait remonter, et il voulait s'assurer d'avance si la chose serait possible.

Une circonstance favorisa son dessein. Sur la façade de la maison s'étalait une belle vigne dont les échelles étaient en fer, ce qui s'expliquait dans une habitation dépendant d'une forge importante. L'escalier était donc tout fait; mais Robillard, après en avoir constaté la solidité, hésitait à s'en servir.

— Bah! je n'y tiens plus, dit-il enfin; le mieux est de céder à mon envie... En dix minutes, tout sera terminé.

Voyant son maître profondément endormi, il disposa la bougie de manière à ce qu'elle ne put être aperçue du dehors; puis, enjambant la fenêtre, il se laissa glisser le long d'un écha-

las, il atteignit ainsi le soi, sans difficulté et sans accident.

Il se trouvait maintenant dans le jardin potager. Les étoiles donnaient une clarté suffisante pour permettre de reconnaître les allées; en revanche, la lumière de la lampe avait disparu.

Il s'orienta du mieux possible et se dirigea vers le point où devait être le pavillon. Il ne rencontra qu'un mur assez élevé et un massif d'arbres d'agrément. Peut-être derrière ces arbres y avait-il une porte, mais elle était invisible. Enfin Robillard aperçut un reflet lumineux se jouant dans le feuillage d'un tilleul, à une certaine hauteur.

— Par Jupiter! dit-il avec une curiosité exaspérée, je n'en aurai pas le démenti!

Il embrassa l'arbre, et grâce à une gymnastique savante, il fut bientôt installé sur une branche de tilleul.

De là, en effet, il revit le pavillon construit de l'autre côté du mur, et la fenêtre, et la lampe, et aussi l'homme qui travaillait avec tant d'assiduité. Cet homme, penché sur un papier, écrivait ou dessinait. Par malheur, il tournait le dos à Robillard et l'on ne pouvait voir ni son visage, ni le détail de son costume. La pièce où il se tenait, assez exigüe, était oc-

cupée presque tout entière par une table encombrée de papiers, de flacons bouchés à l'émeri, d'outils aux formes variées.

Tout cela n'apprenait pas grand chose à Robillard, et ce n'était pas la peine d'avoir risqué de se rompre le cou pour faire de si chétives découvertes.

Pendant qu'il s'agitait afin de mieux observer, la branche qui le soutenait, pourrie ou trop faible, se brisa. Par un mouvement instinctif, il se rattrapa à la branche supérieure et reprit l'équilibre. Néanmoins, cet accident avait fait du bruit et donné l'alarme.

Aussitôt, le solitaire fut debout; saisissant un objet sur la table, il s'approcha vivement de la fenêtre. Il tournait le dos à la lampe, et on n'était pas plus avancé pour examiner ses traits. Robillard, redevenu attentif, put cependant reconnaître que l'objet en question était un revolver.

Cette remarque ne l'encouragea pas à manifester sa présence, et il demeura dans une immobilité complète. L'inconnu regarda soigneusement autour de lui, cherchant la cause du bruit suspect qu'il venait d'entendre. Comme rien ne bougeait et comme sans doute le curieux était bien caché par le feuillage, il finit

par se retirer; puis, tout à coup, soit qu'il eût éteint la lampe, soit qu'il eût fermé un volet intérieur, la lumière disparut, la fenêtre elle-même devint invisible.

— Hum! murmura Robillard, je m'exposais à recevoir une balle dans la tête... C'eût été payer trop cher ce piètre résultat... Au diable!... L'espionnage ne me réussit guère.

Il redescendit de l'arbre.

— En définitive, poursuivit-il, il y a quelque chose de louche en tout ceci, et le vieux Jolivet n'est peut-être pas aussi fou qu'il le paraît... Ma foi! si je demeurais longtemps dans cette maison, peut-être essaierais-je d'éclaircir l'histoire, rien que pour l'amour de l'art!

Il regagna sa chambre; ces allées et ces venues n'avaient même pas troublé le sommeil maladif de Barbe-Blonde.

— Il sera sage, pensait Robillard, en s'enveloppant de nouveau dans sa couverture, de ne pas parler de cette aventure à mon maître. Je donnerais ma vie pour lui; mais il est si réservé, si mystérieux... Et puis, il se moquerait de moi!

Sur cette réflexion, Robillard reprit place dans son fauteuil et dormit paisiblement le reste de la nuit.

Le *Sicèle* donne au sujet de ce nouveau mode de correspondance, qui est à l'étude, les renseignements que voici :

« Moyennant une surtaxe de 30 centimes représentée par un timbre-poste, et sur l'avis écrit sur l'enveloppe de la lettre qu'elle est express, aussitôt arrivée au bureau de poste et triée, elle sera portée à domicile, tout comme un télégramme, par un facteur spécial. »

» Cette distribution express n'aura pas lieu de bureau à bureau à Paris, par exemple, où il y a plusieurs bureaux par quartier, mais d'arrondissements à arrondissements, et en province dans les communes seulement. Si le destinataire est domicilié en dehors du périmètre de la commune, la taxe sera de 2 fr. quel que soit la distance, et le facteur devra opérer cette distribution avec une vitesse de cinq kilomètres à l'heure.

» Une autre innovation qui concerne Paris uniquement est à l'étude à l'administration des postes. Elle consisterait à transporter non seulement les télégrammes, mais les lettres elles-mêmes par les tubes pneumatiques. »

PUBLICATION DE MARIAGE

Élie-Adrien Leduc, garçon épicier, de Saumur, et Marie-Eulalie-Henriette Patchal, sans profession, de Meaux (Seine-et-Marne).

ANGERS. — *Changements de noms de rues.* — L'avenue du Mail que l'on va replanter s'appellera *Avenue Jeanne-d'Arc*. Cette décision a été prise par le Conseil municipal d'Angers, sur la proposition de M. de Tarlé.

Sur la proposition de M. Glétron, le Conseil a décidé que la place des Arts recevrait le nom de *La Rochefoucauld-Liancourt*, fondateur des Ecoles d'Arts et Métiers.

Les marchands de chaussures de la ville d'Angers font savoir à leur clientèle qu'à partir du 6 juillet prochain, leurs magasins seront fermés tous les dimanches et jours de fêtes, à 2 heures de l'après-midi.

EYRAUD EN FRANCE

De Saint-Nazaire, on nous mande que le *Lafayette*, ayant Eyraud à son bord, arrive probablement aujourd'hui à Saint-Nazaire.

S'il ne touche pas les côtes d'Espagne, le paquebot ne subira pas de quarantaine.

La nuit prochaine, Eyraud passera à Angers, venant de Saint-Nazaire.

Il aura l'honneur, dit le *Ralliement*, d'inaugurer le nouveau service transatlantique de la ligne de l'Ouest qui part du 4<sup>e</sup> juillet de Saint-Nazaire à Paris.

VIII. — L'ÉNIGME.

Le lendemain matin, le personnage que nous connaissons sous le nom de Barbe-Blonde se trouvait beaucoup mieux. Sauf un peu de douleur dans l'épaule, douleur qui sans doute allait persister pendant quelques jours, il semblait ne plus se ressentir de l'accident. Aussi voulut-il s'habiller, et il y parvint avec l'aide de Robillard qui, de son côté, était aussi frais et aussi dispos que jamais.

Robillard, s'approchant de la fenêtre, jeta un regard furtif dans le jardin. Il put s'assurer que malgré quelques feuilles de vigne dont le sol était jonché au-dessous de lui, rien ne trahissait sa promenade nocturne, et ce léger dégât pouvait être mis sur le compte du vent. Ses yeux se tournèrent aussi vers l'endroit où, la nuit précédente, avait paru la mystérieuse lumière; mais au grand jour, ni la fenêtre, ni même le bâtiment dont elle dépendait, n'était visible à travers les arbres.

Pendant qu'il faisait ces observations, Barbe-Blonde lui dit :

— Vous allez vous rendre à Saint-Siméon, qui n'est guère, m'assure-t-on, à plus d'une heure d'ici, et vous me ramènerez la voiture; elle a dû s'arrêter à l'hôtel de la Croix-d'Ar-

gent, avec nos gens et le fourgon.

— Suffit, maître, je vais partir. Et Robillard mit rapidement un peu d'ordre dans ses vêtements frippés par la submersion de la veille.

A ce moment on frappa à la porte et Julien se présenta.

Le domestique de confiance du « château de la Forge », comme on appelait l'habitation, était âgé d'environ cinquante ans; il avait une mine froide et réservée, quoique son œil gris ne manquât ni de finesse ni de pénétration sous ses gros sourcils grisonnants. Il demanda poliment de leurs nouvelles aux deux étrangers.

— Je me sens très bien, répliqua Barbe-Blonde, et j'envoie chercher ma voiture à la ville. J'espère qu'avant mon départ la jeune maîtresse de cette maison me permettra de lui présenter mes remerciements pour son accueil hospitalier... Et le petit Léon, comment va-t-il ce matin?

— Très bien aussi, et c'est fort heureux, car je n'aurais plus osé paraître devant sa mère et son père, que je vais aller chercher à la station... Vous savez pourtant qu'il n'y avait pas de ma faute dans cet accident! Vingt fois nous avons traversé la rivière sans encombre

monter et descendre suivant la valeur des coups d'archet qu'il sera appelé à donner. L'autre instrument est un trombone à vapeur. L'inventeur assure que les sons s'entendent à six kilomètres.

Et enfin un Italien annonce qu'il vient d'inventer ce qu'il appelle une « nasi-flûte », flûte qui sera jouée par le nez. L'artiste pourra, tout en jouant de cet instrument, fumer, manger, chanter ou boire.

« Les stations électriques et les usines de force motrice pouvant développer une force, mesurée à l'indicateur de Watt, supérieure à cent chevaux-vapeur indiqués, seront rangées dans la 3<sup>e</sup> classe des établissements insalubres, incommodes ou dangereux; ce classement est justifié par les inconvénients qu'elles présentent au point de vue de la production de la fumée, du bruit, des trépidations. »

Entre enfants : — Quel âge as-tu ? — À la maison cinq ans, mais quand je vais au chemin de fer, trois ans et demi !

Entre cochers. Le cocher bourgeois : — Eh ! va donc, Auvergnat ! Le cocher de place : — Eh bien ! et toi, est-ce que tu sais ce que tu deviendras ?

Dès qu'on les prend, la santé s'améliore ! Ribeaucourt (Somme), le 15 décembre 1889. — Je souffrais depuis un an de mauvaises digestions et de constipation; dès que je fis usage des PILULES SUISSES à 4 fr. 50 la boîte, mon état s'améliora et maintenant je suis complètement guéri. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.) BOURGEOIS, instituteur. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

monter et descendre suivant la valeur des coups d'archet qu'il sera appelé à donner.

L'autre instrument est un trombone à vapeur. L'inventeur assure que les sons s'entendent à six kilomètres.

Et enfin un Italien annonce qu'il vient d'inventer ce qu'il appelle une « nasi-flûte », flûte qui sera jouée par le nez. L'artiste pourra, tout en jouant de cet instrument, fumer, manger, chanter ou boire.

LA FUMÉE A PARIS

La question de l'enfumement de Paris occupe sérieusement les hygiénistes et, dans sa séance de vendredi dernier, le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, après débat, a adopté la résolution suivante à l'unanimité :

« Les stations électriques et les usines de force motrice pouvant développer une force, mesurée à l'indicateur de Watt, supérieure à cent chevaux-vapeur indiqués, seront rangées dans la 3<sup>e</sup> classe des établissements insalubres, incommodes ou dangereux; ce classement est justifié par les inconvénients qu'elles présentent au point de vue de la production de la fumée, du bruit, des trépidations. »

Entre enfants : — Quel âge as-tu ? — À la maison cinq ans, mais quand je vais au chemin de fer, trois ans et demi !

Entre cochers. Le cocher bourgeois : — Eh ! va donc, Auvergnat ! Le cocher de place : — Eh bien ! et toi, est-ce que tu sais ce que tu deviendras ?

Dès qu'on les prend, la santé s'améliore !

Ribeaucourt (Somme), le 15 décembre 1889. — Je souffrais depuis un an de mauvaises digestions et de constipation; dès que je fis usage des PILULES SUISSES à 4 fr. 50 la boîte, mon état s'améliora et maintenant je suis complètement guéri. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.) BOURGEOIS, instituteur. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

L'achèvement du Canal de Corinthe va pouvoir enfin se réaliser. La solution de cette entreprise n'était pas facile à trouver. Trois questions capitales se posaient : 1<sup>o</sup> Sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts des anciens actionnaires et obligataires; 2<sup>o</sup> assurer l'achèvement du Canal sans nouvel aléa; et 3<sup>o</sup> enfin donner de sérieuses garanties aux capitaux qui devaient couvrir les dernières dépenses. Ces trois conditions sont remplies : 1<sup>o</sup> L'ancien capital conserve dans les bénéfices une part qui de 75 0/0 pourra s'élever à 90 0/0; 2<sup>o</sup> un forfait assure l'achèvement du canal en 2 années 1/2, et 3<sup>o</sup> des garanties multiples sont offertes aux obligations nouvelles émises à 470 fr. et représentant un placement de 6 1/2 0/0.

danc ce bac maudit, et hier, je ne sais par quelle fatalité... Mais pardon ! Je suis venu vous demander vos ordres... Voulez-vous que l'on vous serve à déjeuner ?

— Moi, répliqua Barbe-Blonde avec empressement, je n'ai besoin de rien... et Robillard, ajouta-t-il en désignant son compagnon qui déjeunait avec les restes du souper de la veille, comprend la nécessité de ne pas perdre de temps. Je tiens beaucoup à ne pas me trouver ici quand les maîtres arriveront... Notre présence ici pourrait gêner cette réunion de famille; des étrangers, des inconnus, sont toujours importuns en pareille circonstance.

— Néanmoins, M. et Mme Deluzy voudront certainement vous remercier du service que vous avez rendu à leur fils hier au soir ?

— A quoi bon ? L'hospitalité cordiale que nous avons reçue ici efface toutes les obligations.

De guerre lasse, Barbe-Blonde accepta une tasse de chocolat, qu'on devait lui apporter dans sa chambre.

Comme Julien sortait, Robillard fut prêt à partir lui-même et le rejoignit dans l'escalier; il voulait le consulter sur la route à prendre pour se rendre à Saint-Siméon. Cette route

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris  
Paraissant le samedi de chaque semaine  
Sommaire du 28 Juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes centenaires, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Hélioland et le nouveau traité de délimitation en Afrique; Théâtre illustré : Hippodrome : *Jeanne d'Arc*; L'anniversaire de la mort de la Tour-d'Auvergne; Restitution de la Vénus de Milo; La statue de Jeanne d'Arc à Nancy; La photographie au théâtre; Les abords du Salon du Champ-de-Mars. — *Les Deux Portraits*, nouvelle par Pierre Valdagne. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Le monde financier. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Bibliographie. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : La statue équestre de Jeanne d'Arc. — La Vénus de Milo. — Hélioland et le nouveau traité de délimitation en Afrique. — La remise des cendres de la Tour-d'Auvergne. — Théâtre illustré : *La Fille de Roland*. — A l'Hippodrome : Les répétitions de *Jeanne d'Arc*. — Les abords du Salon du Champ-de-Mars. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> FRANÇAISE DE TRAMWAYS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.200.000 FR. divisé en 20.400 actions de 500 fr. entièrement libérées

CONVERSION OU REMBOURSEMENT AU PAIR des 19.427 obligations 6 0/0 restant en circulation. Création d'obligations 5 0/0 réservées, par préférence, aux porteurs d'obligations 6 0/0.

Il est réservé à chaque obligation 6 0/0 : 1<sup>o</sup> Une obligation nouvelle libérée de 500 fr. 5 0/0 rapportant 25 fr. par an, payables à raison de 6 fr. 25 par trimestre, les 1<sup>ers</sup> janvier, avril, juillet et octobre, remboursable au pair en 40 ans au plus, par tirages semestriels, et jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1890, au porteur ou nominative sans frais; 2<sup>o</sup> Une soule de 15 fr. par chaque obligation : ce qui fait ressortir à 485 fr. l'obligation nouvelle 5 0/0; 3<sup>o</sup> Une somme de 15 fr. représentant le coupon échu le 1<sup>er</sup> juillet sur l'obligation 6 0/0; (au total, en espèces, 30 fr. sous déduction des impôts). — Les obligations 6 0/0 non échangées cesseront de porter intérêt à partir du 1<sup>er</sup> juillet et seront remboursées à 500 fr. — Demandes de conversion reçues jusqu'au 5 juillet 1890 : Au Comptoir National d'Escompte de Paris : A la Banque d'Escompte de Paris. — On peut, dès à présent, demander l'échange, en envoyant le titre 6 0/0 à convertir, muni de tous les coupons à échoir à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1890 inclusivement. — La cote officielle sera demandée.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.  
Montpellier... 1 fr. 75 —  
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

était des plus faciles et Julien donna des indications qui rendaient toute erreur impossible. Au moment de se séparer, dans le vestibule, le factotum n'y tenant plus, demanda tout bas :

— Voyons ! Monsieur Robillard, vous avez l'air d'un bon garçon... Tirez-moi de peine... Que fait votre maître et comment s'appelle-t-il ?

Robillard prit un air grave :

— C'est un secret, répliqua-t-il; mais vous avez l'air d'un brave homme, et je ne vous laisserai pas dans l'embarras... Mon maître est le comte de Biscaroff, ambassadeur de Podolie, et moi, je suis son premier secrétaire.

Il toucha son chapeau pointu, et s'éloigna, sans s'inquiéter de l'effacement qui se peignait sur le visage du domestique.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 29 Juin 1890.  
Versements de 167 déposants (27 nouveaux), 36,620 fr. ».  
Remboursements, 27,851 fr. 02.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISONNETTE**

Sise à Saumur, au fond d'un passage débouchant rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Entre les n<sup>os</sup> 21 et 23,

Et appartenant aux héritiers GIRARD.

S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (458)

**BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER**

et de l'Industrie  
Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs,  
Siège Social: 19, Rue de Londres, Paris

**Succursale d'ANGERS**

Dans le but de faciliter et de simplifier les opérations de sa clientèle, la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE vient de créer une succursale à

**ANGERS 1, Rue d'Alsace**

Les clients de la Société pourront à l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette succursale toutes les Opérations de Bourse et de Banque; l'encaissement de leurs Coupons, la vérification des listes de tirage et se procurer tous les renseignements financiers dont ils pourraient avoir besoin.

ABONNEMENTS SANS FRAIS AU Nouveau Journal Financier 2<sup>e</sup> PAR AN

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n<sup>o</sup> 29. (434)

**AVIS**

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 9.

**A LOUER** de suite pour cause de départ,

Belle Maison bourgeoise,

rue Nationale, n<sup>o</sup> 7, avec EAU DE LOIRE ET GAZ.

S'adresser à M. SÈVE, qui l'habite. (530)

La Maison LAUNAY-MICOULLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

**UN JEUNE HOMME**, ancien or-

d'un général, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

**NELSON STEAM SHIP COMPANY LIVERPOOL**

Ligne régulière de steamers entre Nantes et Liverpool avec connaissements directs pour les villes de l'intérieur.

Vapeur Wans Fell partira de Nantes vendredi 4 juillet

Pour renseignements, s'adresser à MM. P. et A. LEGAL fils, 66, quai de la Fosse, Nantes. (531)

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**Épicerie Parisienne**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

**HUILE D'OLIVE DE NICE**

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1<sup>er</sup> choix, le kilog, 1 fr. 05.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**Sulfate de cuivre**

1<sup>re</sup> marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt: Épicerie Centrale

Saumur, chez M. ANDRIEU

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux				5 40		8 20			3
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23	Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13	8 40	6 40
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 40	8 30
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	4 35	4 15	8 40	10 46
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7		2 37	5 1	9	10 32
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Orl.)										SAUMUR (Etat)			Mixte						
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	(arrivée)	10 22	7 45	Mixte	3 13	5 42	10 3			
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	(départ)			Mixte	2 52	5 20				
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7	Nantilly (départ)			Mixte	3 4	5 31				
SAUMUR (Etat)										SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11	(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50	(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11 7	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3	Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9	Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Brézé-Saint-Cyr		9 1	11		4 37	8 56			7 17	Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Thouars			11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14	Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45			11 44	
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40	Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22	Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54	Paris	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes	11 55			8 25	8 55	12 7	3 10				7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10					5 20
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42						6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52						6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59						6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7						6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24			
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45						7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50			
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16			
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48			
Paris ar.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58				5 7

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON						POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5	Poitiers	6 5	6 45	12 53		Angers	4 40		7 30	11 48	6 30	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45	Moncontour	7 41	10 47	2 42		Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4	
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32	Loudun	8 42	1 39	3 56		Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13	
								Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28	
								— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
								le Vaudelnay	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
								Baugé	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
								Doué	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	Loudun	8 24	4 14	3 10	10 14	
								Martigné	9 12	11 45	10 7	7 12		Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 49	
								Angers						Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 17	